



AVIS PUBLIC
Demande de dérogation mineure
aux règlements d'urbanisme de la Ville de New Richmond

Aux contribuables de la susdite municipalité, avis public est par le présent donné qu'il y aura une séance ordinaire du Conseil de la Ville de New Richmond, le **3 octobre 2016, à 20 h**. Au cours de cette réunion, le Conseil municipal entendra les personnes et organismes qui désirent faire valoir leurs commentaires sur la demande de dérogation mineure ici-bas :

133, Rang 3 Ouest

Afin de rendre la propriété conforme au Règlement de zonage 927-13, spécifiquement à l'article suivant :

Article 10.2.1.4

Accepter que le bâtiment accessoire soit avancé de 2.95 mètres en deça de la ligne du prolongement de la façade du bâtiment principal.

Donné à New Richmond,
Ce 12^e jour de septembre 2016

Stéphane Cyr
Directeur général et greffier-adjoint